



L'EMPEREUR  
LE GOLF AU BOUT DU MONDE

## Tarifs des Parts Sociales

Le Conseil d'administration a décidé de pratiquer pour chaque type de part les tarifs suivants :

B	cessible	4.500 EUR
BC	couple cessible	7.500 EUR
C	non-cessible	3.250 EUR
CC	couple non-cessible	5.000 EUR
CS	sénior (+ de 60 ans) non-cessible	2.500 EUR
CCS	couple senior (+ de 60 ans) non cessible	4.000 EUR
D	junior non enfant de membre (- de 26 ans)	750 EUR
	- années des 26 ans à 29 ans compris (par an)	250 EUR
	- à 30 ans, solde à payer suivant le type de part	
DB	junior non enfant de membre (de 26 à 30 ans):	
	- première année	750 EUR
	- deuxième année et suivantes jusqu'à 29 ans compris (par an)	250 EUR
	- à 30 ans, solde à payer suivant le type de part	
E	junior enfant de membre	750 EUR
F	société :	
	- pour 1 personne	4.500 EUR
	- pour 2 personnes	7.000 EUR
	- pour 3 personnes	8.500 EUR
G	semainier	1.500 EUR

### NOTES:

- A partir du troisième enfant, il ne faut plus payer la part sociale.
- Lors de l'achat d'une part sociale, la cotisation pour l'année de souscription est offerte.

Toute personne désirant souscrire à une part doit être présentée par un parrain ou une marraine membre de l'ASBL Golf de L'Empereur. Elle est également autorisée à demander le parrainage du Président, du Vice-Président ou de l'Honorable Secrétaire de L'Empereur.

Tarifs applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007

FAIR-WAYS SCRL

31 rue Emile François - 1474 Ways - Tel 067/77.15.71 - Fax 067/77.18.33 -TVA 436.793.671 - FORTIS 271-0249160-96 – RCN 61929



L'EMPEREUR  
LE GOLF AU BOUT DU MONDE

## SOUSCRIVEZ A UNE PART SOCIALE

En prenant une part sociale, vous devenez actionnaire du Golf de L'Empereur.

### Quels sont vos avantages ?

1. Vous ne payez pas de cotisations l'année de souscription. Pour les parts de couple, le deuxième membre n'en paye toujours pas la deuxième année. Cela peut représenter un avantage d'environ **3000 euros**.
2. Vous payez une **cotisation réduite** les années suivantes (pour un adulte full member, la réduction est d'environ 500 EUR/an).
3. Votre cotisation ne subit avec les années que de très **légères augmentations**.
4. A L'Empereur, l'achat d'une part sociale ne se fait pas à fonds perdus, vous investissez dans **un actif** qui peut être cessible en cas de départ du club.
5. Vous êtes assurés de pouvoir renouveler votre membership année après année et ne pas être soumis à une règle de limitation du nombre de membres.
6. Vous détenez un **droit de vote** pour l'élection du Capitaine.
7. Vous permettez à votre Club d'avoir plus de ressources pour investir et améliorer **vos confort**.

Le secrétariat se tient à votre entière disposition pour vous donner tout complément d'informations.